

## SOLIDARITÉS

### ACTION SOCIALE

Enfance et famille

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

#### Décision du 29 juillet 2011 du comité de gestion du Fonds national de financement de la protection de l'enfance (FNFPE)

NOR : SCSA1130666S

Le comité de gestion du Fonds national de financement de la protection de l'enfance, réuni le 15 juin 2011 sous la présidence du chef de service, adjoint à la directrice générale de la cohésion sociale,

Vu l'article 27 de la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;

Vu le décret n° 2010-497 du 17 mai 2010 relatif au Fonds national de financement de la protection de l'enfance,

Décide :

##### Article 1<sup>er</sup>

Au titre de la première enveloppe du FNFPE pour 2011, en application de l'article 6 du décret n° 2010-497 du 17 mai 2010 relatif au Fonds national de financement de la protection de l'enfance, le coefficient a, pondérant le critère « nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance par département », est affecté de la valeur 0,75. Le coefficient b, pondérant le critère « potentiel financier du département » est affecté de la valeur 0,25.

##### Article 2

Au titre de la première enveloppe du FNFPE pour 2011, en application de l'article 6 du décret du 17 mai 2010, sont approuvés les montants des dotations versées aux départements selon le tableau joint en annexe I.

##### Article 3

Au titre de la seconde enveloppe du FNFPE, quarante-huit projets sont sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets 2011-2013. La liste des projets lauréats est jointe en annexe II.

##### Article 4

En application de l'article 7 du décret n° 2010-497 du 17 mai 2010 et de l'article 4 de la convention signée le 16 juillet 2010 entre la CNAF et le président du comité de gestion, est adoptée la délibération confiant à la Caisse nationale des allocations familiales la représentation du fonds en justice et dans tous les actes de la vie civile.

##### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 29 juillet 2011.

Pour le comité de gestion  
du Fonds national de financement  
de la protection de l'enfance :  
Pour la présidente et par délégation :  
*Le chef de service,*  
P. DIDIER-COURBIN

ANNEXE I

RÉPARTITION DES DOTATIONS ATTRIBUÉES AUX DÉPARTEMENTS AU TITRE DE LA PREMIÈRE  
ENVELOPPE DU FONDS NATIONAL DE FINANCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE POUR  
L'ANNÉE 2011

DÉPARTEMENT	MONTANT DE LA DOTATION attribuée au titre de 2011 (en euros)
01 Ain .....	92 129,06
02 Aisne .....	256 890,11
03 Allier .....	99 467,25
04 Alpes-de-Haute-Provence .....	48 635,57
05 Hautes-Alpes .....	16 765,35
06 Alpes-Maritimes .....	140 550,38
07 Ardèche .....	49 278,34
08 Ardennes .....	107 876,70
09 Ariège .....	55 116,75
10 Aube .....	84 415,93
11 Aude .....	138 461,41
12 Aveyron .....	66 900,70
13 Bouches-du-Rhône .....	271 512,92
14 Calvados .....	358 178,51
15 Cantal .....	50 938,80
16 Charente .....	64 543,91
17 Charente-Maritime .....	92 343,32
18 Cher .....	96 735,52
19 Corrèze .....	69 739,56
2A Corse-du-Sud .....	21 693,18
2B Haute-Corse .....	14 729,94
21 Côte-d'Or .....	168 403,36
22 Côtes-d'Armor .....	167 224,96
23 Creuse .....	49 492,59
24 Dordogne .....	98 395,98
25 Doubs .....	95 021,49
26 Drôme .....	106 430,49
27 Eure .....	189 507,34
28 Eure-et-Loir .....	118 589,39
29 Finistère .....	228 072,99
30 Gard .....	137 872,21
31 Haute-Garonne .....	257 961,37
32 Gers .....	39 369,11
33 Gironde .....	522 832,43
34 Hérault .....	197 274,03
35 Ille-et-Vilaine .....	300 651,41
36 Indre .....	49 546,15
37 Indre-et-Loire .....	105 894,86
38 Isère .....	231 233,23
39 Jura .....	99 306,56
40 Landes .....	123 463,66
41 Loir-et-cher .....	86 665,59

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉPARTEMENT	MONTANT DE LA DOTATION attribuée au titre de 2011 (en euros)
42 Loire .....	348 751,35
43 Haute-Loire .....	62 294,24
44 Loire-Atlantique .....	219 824,23
45 Loiret .....	191 328,49
46 Lot .....	26 674,58
47 Lot-et-Garonne .....	113 018,79
48 Lozère .....	13 230,16
49 Maine-et-Loire .....	138 997,04
50 Manche .....	126 677,46
51 Marne .....	119 928,47
52 Haute-Marne .....	58 544,81
53 Mayenne .....	70 917,95
54 Meurthe-et-Moselle .....	230 322,66
55 Meuse .....	83 558,92
56 Morbihan .....	134 926,23
57 Moselle .....	162 404,25
58 Nièvre .....	77 666,94
59 Nord .....	1 732 240,62
60 Oise .....	161 118,73
61 Orne .....	153 030,66
62 Pas-de-Calais .....	680 951,61
63 Puy-de-Dôme .....	129 462,76
64 Pyrénées-Atlantiques .....	179 651,67
65 Hautes-Pyrénées .....	127 105,97
66 Pyrénées-Orientales .....	92 236,19
67 Bas-Rhin .....	264 281,86
68 Haut-Rhin .....	192 399,76
69 Rhône .....	461 716,58
70 Haute-Saône .....	125 231,25
71 Saône-et-Loire .....	131 819,55
72 Sarthe .....	106 001,98
73 Savoie .....	64 918,85
74 Haute-Savoie .....	83 826,73
75 Paris .....	397 119,11
76 Seine-Maritime .....	577 949,18
77 Seine-et-Marne .....	291 331,38
78 Yvelines .....	162 511,38
79 Deux-Sèvres .....	104 984,28
80 Somme .....	233 857,84
81 Tarn .....	70 114,50
82 Tarn-et-Garonne .....	50 188,91
83 Var .....	112 965,23
84 Vaucluse .....	111 840,40
85 Vendée .....	95 985,63
86 Vienne .....	84 255,24
87 Haute-Vienne .....	109 322,92
88 Vosges .....	143 549,93
89 Yonne .....	145 210,40
90 Territoire de Belfort .....	36 905,19
91 Essonne .....	287 421,25

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉPARTEMENT	MONTANT DE LA DOTATION attribuée au titre de 2011 (en euros)
92 Hauts-de-Seine .....	281 797,09
93 Seine-Saint-Denis .....	432 953,03
94 Val-de-Marne .....	119 714,22
95 Val-d'Oise .....	143 549,93
971 Guadeloupe .....	158 279,87
972 Martinique .....	135 729,68
973 Guyane .....	55 116,75
974 La Réunion .....	276 172,93
Total 1 <sup>re</sup> enveloppe .....	17 054 000,00

ANNEXE II

LISTE DES PROJETS LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS FNFPE  
15 JUIN 2011

Ain :  
Maison départementale de l'enfance de l'Ain, centre maternel.

Alpes-Maritimes :  
Association régionale pour la promotion des actions de santé (ARPAS).  
Association Parcours de femmes.

Ardennes :  
Apprentis d'Auteuil, relais d'accompagnement jeunes majeurs.  
Apprentis d'Auteuil, service d'accueil des familles, Charleville-Mézières.

Aube :  
Association auboise pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (AASEAA),  
Le Pavillon.  
Conseil général de l'Aube, placement hors les murs (PHOM).

Bas-Rhin :  
Apprentis d'Auteuil, service d'accueil des familles, Strasbourg.

Bouches-du-Rhône :  
Association aide aux mères et aux familles à domicile des Bouches-du-Rhône (AMFD 13).  
Association Médecins du monde.  
Association Serena.  
Collectif santé jeunes du pays aubagnais.  
Union française pour la santé bucco-dentaire (UFSBD 13).

Cher :  
Conseil général du Cher, service d'accompagnement et de maintien de l'enfant à domicile  
(SAMÉD).  
Conseil général du Cher-UNADO.

Côte-d'Or :  
Association ACODEGE (Association côte-d'orientienne pour le développement et la gestion d'actions  
sociales et médico-sociales), Herriot.  
Association beaunoise de protection de l'enfance (ABPE).

Eure-et-Loir :  
Apprentis d'Auteuil, accueil séquentiel.

Gard :  
Association Naître et grandir en Languedoc-Roussillon.  
Centre départemental d'accueil des familles (CDAF 30).

Gers :  
Centre Cantoloup La Vallée.

Gironde :  
Association girondine d'éducation spécialisée (AGEP).

Haute-Loire :  
Conseil général de la Haute-Loire, placement externalisé.

Hérault :  
Association languedocienne pour la jeunesse (ALPJ).

Isère :  
Apprentis d'Auteuil, maison des familles.

Landes :  
Association de sauvegarde et d'actions éducatives des Landes (ASAEL).  
Conseil général des Landes, centre départemental de l'enfance.

Lot :  
Conseil général du Lot, protection maternelle infantile (PMI).

Lot-et-Garonne :  
Association protestante régionale d'écoute et de soutien (APRES).  
Association Ciliohpaj, avenir et joie.  
Association Relais.  
Association Reliance.

Manche :

Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche (ADSEAM), consultations familiales.

Marne :

Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA).

Morbihan :

Conseil général du Morbihan, centre départemental de l'enfance.

Orne :

Association orphelinat agricole Giel don Bosco.

Pas-de-Calais :

Groupe de recherche et de formation pour la prévention de l'enfance à risque (GRAFPER).

Pyrénées-Atlantiques :

Association Regain.

Pyrénées-Orientales :

Association Enfance catalane.

Seine-et-Marne :

Conseil général de Seine-et-Marne, jeunes en grande difficulté.

Seine-Saint-Denis :

Association d'aide à l'enfance et à la famille (AADEF), médiation enfance famille.

Association Devenir, maison d'enfants à caractère social (MECS) Les Gavroches.

Tarn :

Conseil général du Tarn, Castres.

Territoire de Belfort :

Association départementale d'insertion des jeunes (ADIJ).

Val-d'Oise :

Apprentis d'Auteuil, Jacques Laval.

Var :

Association enfants problèmes parents en difficulté (AEP Le Prélude).

Association Solidarités Est Var.

Vienne :

Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ADSEA86), centre éducatif et de formation départemental (CEFORD).